RENTREE SCOLAIRE 2017

Après un accord tardif de l'inspecteur d'académie, les écoles de Milhac et Fajoles s'organisent ensemble pour accueillir les enfants de maternelle des deux **RPI** (Anglars-Nozac-Milhac-Rouffilhac-Saint-Cirq-Madelon et Fajoles-Lamothe-Fénelon -Masclat).

La nouvelle organisation est la suivante :

- L'école de **Milhac** garde les enfants de petite section de notre RPI et accueille tous les enfants de grande section des deux RPI ;

- l'école de **Fajoles** garde les enfants de petite section de son RPI et accueille tous les enfants de moyenne section des deux RPI.

Huit enfants de moyenne section seront transportés de Milhac à Fajoles et deux enfants de grande section seront transportés de Fajoles à Milhac. Ce transport se fera lors du ramassage scolaire habituel. Les parents concernés déposeront et reprendront leurs enfants au même lieu que l'année précédente.

Les deux RPI vont harmoniser les horaires de garderie du matin et du soir.

Pour les classes de primaire, chaque RPI garde son organisation pour l'année 2017-2018.

L'école **d'Anglars-Nozac** accueillera les CP, CE1 et CE2 et celle de **Rouffilhac** les CM1 et CM2.

D'autre part, nous avions demandé à l'inspecteur d'académie de nous autoriser à revenir à la semaine scolaire de quatre jours. Cela nous a été refusé pour cette année scolaire 2017-2018.

Nous continuerons donc cette année avec une semaine scolaire de quatre jours et demi avec trois heures de **Temps d'Activités Périscolaires**.

Nous garderons les mêmes horaires que les années précédentes, soit, à l'école d'Anglars-Nozac :

L'école se termine à **16 h 30** le **mardi,** à **15 h 30** le **lundi**, **jeudi** et **vendredi** ces 3 journées sont completées de **15 h 30 à 16 h 30** par des **heures de garderie**.

Pour toute précision à ce sujet, n'hésitez pas à appeler la mairie aux heures d'ouverture le **mardi matin** et le **jeudi après-midi** au :

05 65 41 20 43

REMPLACEMENT DE L'AGENT COMMUNAL

Jean-Claude **BARGUES** après vingt années de service sur la commune, a souhaité faire valoir ses droits à la retraite.

Il travaillait 28 heures par semaine, ces deux dernières années il avait été secondé par Gérard **ARTUS** dans le cadre d'un contrat aidé, celui-ci travaillait 20 heures par semaine, ce dernier a choisi de changer de profession à l'issue de son contrat.

Notre nouvel agent communal, Gérard **PAMPUCH** travaille déjà à mi-temps sur la commune de ROUFFILHAC, aussi ne peut-il donc travailler sur notre commune que 17 h 30 par semaine.

Il est évident que cela ne suffit pas pour entretenir correctement notre commune, aussi nous cherchons d'autres solutions.

ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Certains travaux sont réalisés en régie par la **Communauté de Communes Quercy Bouriane**. (CCQB) Cela concerne des reprises d'enduit avec pas ou peu de préparation de chaussée avant l'intervention du camion répandeur automatique (liant et gravillon).

Cette année, l'équipe de la **CCQB** interviendra sur des zones situées à la **Platelle**, la **Graulière**, **Lagardelle**, **Pierre Levée**, **le Bas** et **Fontbonne**. Ces interventions ont pour but de prolonger le revêtement des chaussées. Elles doivent être réalisées avant une détérioration trop importante de la route.

D'autres travaux plus lourds en investissement sont menés par l'entreprise de travaux publics **APIA**. Ce sont des travaux neufs dans lesquels la chaussée est retraitée entièrement. Ce sont des opérations onéreuses, mais nous n'avons pas d'autre choix au vu de l'état avancé de dégradation de ces itinéraires.

Le programme de travaux est établi pour trois ans :

- année **2017** : la voie communale n° 310 du Bas au Treil (614 mètres linéaires pour un montant de 16 433 €) ;
- année **2018** : la suite de la voie communale n° 310 du Treil à Nozac (1110 mètres linéaires pour un montant de 30 000 €) ;
- année **2019** : la voie communale n° 108 du Bas vers Mourlhon (740 mètres linéaires pour un montant de 20 000 €).

Ces travaux seront réalisés en septembre de chaque année.

On peut cependant noter que la zone Est de la commune est plus difficile à gérer en entretien routier. Cela provient probablement des structures de sous-sol argileuses et de certains trafics de poids lourds.

Toutes ces opérations sont programmées par la **CCQB** en concertation avec les représentants de la voirie de la commune.

Des choix de travaux sont arrêtés, en fonction de l'urgence et du trafic sur la voie, les montants alloués à ces chantiers sont conséquents et les enveloppes budgétaires évoluent peu.

PIQUE-NIQUE ANNUEL

La municipalité a le plaisir d'organiser son pique-nique annuel le

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 2017

Retrouvez-nous en famille et entre amis, chacun est invité à apporter ses victuailles ; des tables, des chaises et des barbecues seront à votre disposition.

RENDEZ-VOUS DANS LA COUR DE L'ECOLE

9 h : **promenade à la découverte des hauts de la commune** (8 à 10 kms) accessible à toutes et à tous.

12 h : **pique-nique (apéritif, vin et café seront offerts par la mairie)**

Ceux qui le souhaitent peuvent apporter leurs jeux de boules de pétanque.